

# **RELAIS ACCUEIL - GENS DU VOYAGE DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE**

Centre social : 4, Chemin du Halage  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

**SEC BURETTE**

9 rue Malatiré – 76012 ROUEN CÉDEX 1  
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Capital de 842.444 € – RCS ROUEN B 710.501.149 – SIRET 710.501.149.00029

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **RELAIS ACCUEIL - GENS DU VOYAGE DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- I-

### **OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

- II-

### **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

.../...

.../...

- III-

**VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ROUEN, le 04 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes  
SEC BURETTE

François-Xavier COUSSIN



## COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

## RELAIS ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Edition du : 01/01/2013 au 31/12/2013

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		25 397
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	22 168	
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		427 499
Autres charges externes	57 580	66 488	Subventions d'exploitation	430 399	
Impôts, taxes et versements assimilés	26 882	23 448	Autres produits	12 648	26 969
Rémunération du personnel	272 510	259 857	Produits financiers	886	997
Charges sociales	124 920	119 570			
Dotations aux amortissements	1 502	2 349			
Dotations aux provisions					
Autres charges	19	48			
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>483 413</b>	<b>471 758</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>466 102</b>	<b>480 861</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	3 606	5 782	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	108	4 740
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>487 019</b>	<b>477 540</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>466 210</b>	<b>485 601</b>
BENEFICE OU PERTE	(20 809)	8 060			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>466 210</b>	<b>485 601</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>466 210</b>	<b>485 601</b>

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE

DESIGNATION DES DOCUMENTS	PRODUITS	NON PRODUITS
<b><u>I – REGLES ET METHODES COMPTABLES</u></b>		
Méthodes d'évaluation	1.1.	
Changements de méthodes		
Principales méthodes utilisées	1.2.	
Calcul des amortissements et des provisions		
Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	1.3.	
<b><u>II – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u></b>		
2. Etat de l'actif immobilisé		
3. Etat des amortissements		
4. Etat des provisions	2.4.	
5. Etat des échéances et des créances et des dettes		
6. Valeurs mobilières de placement	2.6.	
7. Informations et commentaires sur :		
1. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		
2. Réévaluation		
3. Frais d'établissement		
4. Frais de recherche appliquée et de développement		
5. Fonds commercial		
6. Intérêts immobilisés		
7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant		
8. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		
10. Produits à recevoir	2.7.10.	
11. Charges à payer	2.7.11.	
12. Charges et produits constatés d'avance	2.7.12.	
13. Charges à répartir sur plusieurs exercices		
14. Composition du fonds de réserves	2.7.14.	
15. Parts bénéficiaires		
16. Obligations convertibles		
<b><u>III – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u></b>		
7. Crédit-bail		
8. Engagements financiers	3.8.	
9. Dettes garanties par des sûretés réelles		
10. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		
11. Rémunération des cadres dirigeants bénévoles et non bénévoles	3.11.	
12. Effectif moyen	3.12.	
13. Engagement en matière de retraite	3.13.	
<b><u>IV – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u></b>		
	4.	

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT****I – REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2013 dont le total est de 234 239€ et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de -20 809€ ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

**1.1. Méthodes d'évaluation et de présentation**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

↳ Continuation de l'exploitation,

↳ Indépendance des exercices,

↳ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**1.2. Principales méthodes utilisées**

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions et droits similaires	1 an
- Agencement – aménagement et installation	7 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel informatique	2/3 ans
- Mobilier d'activités	3/7 ans
- Matériel d'activités	3 ans
- Mobilier et matériel de bureau	5 ans
- Matériel téléphonique	5 ans

**Etat de l'actif immobilisé**

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Augmentations Acquisitions	Diminution Cession / Virement	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 021			1 021
Immobilisations corporelles	127 599		461	127 138
Immobilisations financières	300			300
<b>TOTAL</b>	<b>128 919</b>	<b>0</b>	<b>461</b>	<b>128 458</b>

**Etat des amortissements**

AMORTISSEMENTS	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	891	130		1 021
Immobilisations corporelles	125 937	1 372	461	126 849
<b>TOTAL</b>	<b>126 828</b>	<b>1 502</b>	<b>461</b>	<b>127 869</b>

**1.3. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle**

- L'association utilise des locaux mis à disposition gracieusement par la CREA.

Le bâtiment mis à disposition à usage de centre social est d'une superficie de 250 m<sup>2</sup>, il est composé de :

- Un hall d'accueil	15 m <sup>2</sup>
- Une salle d'activités	34 m <sup>2</sup>
- Dix bureaux	126 m <sup>2</sup>
- Une salle de réunion	26 m <sup>2</sup>
- Un jardin d'enfants	33 m <sup>2</sup>
- Sanitaires	16 m <sup>2</sup>



## II – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 2.4. Etat des provisions

#### Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Valeur brute début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminution Reprises	Valeur brute fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
- Engagement de retraite	47 939 <sup>(1)</sup>			
- Engagement de retraite		3 306 <sup>(2)</sup>		51 245
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51 245</b>

(1) Dotation cumulée au 31 décembre 2012 impactant les fonds propres

(2) Dotation 2013 comptabilisée en charges exceptionnelles

### 2.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Les plus ou moins value de cession sont calculées par application de la règle FIFO.

Le montant des plus values latentes s'élève à 31.95€ à la clôture de l'exercice.

### 2.7. Informations et commentaires sur :

Les subventions obtenues sont comptabilisées pour l'année civile. Les produits à recevoir sont un reliquat des subventions allouées au titre de l'exercice 2013.

#### 2.7.10. Produits à recevoir

La CREA	21 600.00
CAF – Prestation animation globale	19 911.82
CAF – Animation collective famille	4 475.88
Conseil Général – Convention Référent	18 652.80
CAF – CLAS d'avance	- 1 967.83

-----  
62 672.67

Indemnités journalières CPAM/Chorum	763.28
URSSAF	76.00
Malakoff	134.00
Uniformalion	4 131.97
FNASAT – prestations de service	91.20
Cotisations	36.00

-----  
5 232.45

**2.7.11. Charges à payer**

Charges sociales	46 660.13
Charges fiscales	7 303.09

---

53 963.22

**2.7.12. Charges et produits constatés d'avance**

Produits-constatés d'avance	218.50
Charges constatées d'avance	3 152.98

**2.7.14. Fonds propres**

Les fonds propres de l'association sont constitués des résultats cumulés de l'association depuis sa création.

### **III – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

#### **3.8. Engagements financiers**

L'association a souscrit une location auprès de GE Capital pour le financement d'un copieur couleur en réseau qui fait office d'imprimante, de copieur et de fax.

#### **3.11. Rémunération des cadres dirigeants bénévoles et non bénévoles**

Aucun des cadres dirigeants bénévoles de l'association n'est rémunéré. La mention de la rémunération des cadres dirigeants non bénévoles conduirait à dévoiler une rémunération individuelle.

#### **3.12. Effectif moyen**

L'effectif moyen de l'association pour 2013 est de 9.24 équivalent temps plein contre 8.85 équivalent temps plein en 2012.

#### **3.13. Engagement en matière de retraite**

La méthode utilisée pour la détermination de l'engagement de l'indemnité de fin de carrière est la suivante :

- Augmentation annuelle des salaires constante de 2% pour l'ensemble du personnel
- Départ en retraite prévu pour tous à 62 ans
- Taux de rotation de personnel de 1%
- Départ à l'initiative du personnel
- La table de modalité utilisée est la table INSEE F 2004-2006
- La méthode retenue est la méthode IAS 19/IFRS
- Le taux d'actualisation est de 3.00%
- Le taux de charges sociales est de 60% pour les cadres et de 52% pour les non cadres

Montant du l'engagement au 31/12/2013 s'élève à 51 K€

### **IV – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

Le droit individuel à la formation acquis par l'effectif existant à la date de clôture représente un équivalent de 942 heures.

**RELAIS ACCUEIL - GENS DU VOYAGE  
DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE**

Centre social : 4, Chemin du Halage  
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions Règlementées**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

**SEC BURETTE**

9 rue Malatiré – 76012 ROUEN CÉDEX 1  
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Capital de 842.444 € – RCS ROUEN B 710.501.149 – SIRET 710.501.149.00029

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ROUEN, le 04 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes  
SEC BURETTE

François-Xavier COUSSIN



---